Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 035-213500812-20251201-08125047-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Clayes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 1 Décembre 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
14	11	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine
Le : 04/12/2025

L'an 2025, le 1 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clayes, dûment convoqué le Mercredi 19 Novembre 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Philippe SICOT Maire de Clayes.

Présents :
M. SICOT Philippe, Maire, Mmes : BAZIN Patricia, GAHINET Carole, GUINARD Solenne, ROBERT Chantale, MM : FOUILLET Claude, JAUNET Yvan, MENEUX Loïc, MOUNIER Frédéric, MUSSETA Jean-Christophe, RENOUX Thierry

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROULLEAU Nadine à M. FOUILLET Claude, M. PETIBON Pierre à Mme ROBERT Chantale
Excusé(s) : Mme BAURES Estelle

M. JAUNET Yvan a été élu secrétaire de séance

Délibération n°081-25-047

RENNES METROPOLE - PROLONGATION PAR AVENANT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2019/2025 RELATIVE À LA GESTION DU DISPOSITIF DE TARIFICATION SOLIDAIRE DES TRANSPORTS

Rennes Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Clayes ont conclu le 2 avril 2019 une convention pluriannuelle 2019/2025 relative à la gestion du dispositif de tarification solidaire des transports sur le réseau STAR et le service Handistar. Cette convention a été reprise par la commune depuis la dissolution du CCAS de Clayes le 3 juin 2020.

Rennes Métropole propose un avenant n° 1 à la convention afin de la prolonger d'une année jusqu'au 31 décembre 2026.

Après discussion, le conseil municipal décide d'approuver l'avenant n° 1 à la convention et à autoriser monsieur le Maire à la signer.

Pour copie conforme :
En mairie, le Jeudi 4 Décembre 2025

Le Maire
Philippe SICOT

MAIRIE DE CLAYES (Ille-et-Vilaine)